#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

## ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE L'ASA DU CANAL D'ILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION N° 2023-5

Séance du 19 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-roul à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Etienne MARGALL Président.

**Présents :** Mesdames **Béatrice BOUZAN** et Bernadette DEMAY, **Messieurs** François GARCIA, **Etienne MARGALL**, **Gérard SIMON et Marc SIMON**. Monsieur Stéphane FRIEDERICK donne pouvoir à Monsieur Etienne MARGALL.

Monsieur Gérard SIMON a été nommé secrétaire.

Le Président présente au Conseil Syndical qu'il faut effectuer une décision modificative afin d'affecter les résultats et d'effectuer des virements de crédits.

	Diminution sur crédit déjà alloues		Augmentation des crédits	
Intitulé	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Virement à la section			023	43 349,59
d'investissement				
Rémunération intermédiaire			622	5 000,00
Autres Impôts			637	18 000,00
Créances non-valeurs			6541	500,00
Autres charges diverses			6588	82 424,78
Intérêts emprunts			66111	500,00
Titres annulés			673	500,00
Fonctionnement dépenses	Solde	150 274,37		150 274,37
Résultats antérieurs reportés			002	150 274,37
Fonctionnement recettes	Solde	150 274,37		150 274,37
Autres subventions			138	16 566,00
Emprunt en euros	1641	88 400,00		
Investissement dépenses	Solde	88 400,00 71 834,00		16 566,00
Solde d'exécution de la section d'investissement			001	47 563,41
Virement de la section de			021	43 349,59
fonctionnement	400	100 - 1		
Autres subventions invest.	138	162 747,00		
Investissement recettes	Solde	162 747,00 71 834,00		90 913,00

#### Nombre de voix

En exercice: 12

qui ont voté: 7

Date de la convocation Le 07 avril 2023

**OBJET** 

Décision Modificative

n° 1

Acte rendu exécutoire après publication

Le 20/04/2021

### Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- la décision modificative n°1;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Etienne MARGAU

ASA DOLLAR STATE OF THE STATE O